



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) session 2026

**Rapport établi par
Mme Anne DAUVERGNE, présidente du jury,
M. Miloude SI-MOHAMMED, vice-président,
avec le soutien logistique
de la division des examens et concours (bureau DEC3),
du rectorat de DIJON**

Le cadre réglementaire

Textes de référence

Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (BO 23 juillet 2015) :

[Arrêté du 20 juillet 2015](#)

[Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015](#)

Textes de référence / CAFFA :

[Décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015](#) relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique

[Décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015](#) relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré

Textes de référence

Référentiel de compétences professionnelles du formateur (BO du 23 juillet 2015) :

[Référentiel de compétences professionnelles du formateur \(annexe 1\)](#)

[Synthèse des compétences du candidat / CAFFA / CAFIPEMF \(annexe 2\)](#)

La composition du jury

L'arrêté de composition du jury est publié tous les ans sur la page du site académique dédiée au CAFFA : <https://www.ac-dijon.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121666>

Arrêté de composition du jury de la session 2026 : <https://www.ac-dijon.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur-academique-caffa-121666>

Le calendrier des épreuves

Le calendrier de la session 2027 est consultable dans l'arrêté d'ouverture des inscriptions, consultable également sur la page dédiée au CAFFA. Il permettra au candidat de prendre connaissance des différentes échéances qui l'attendent, de l'inscription à la passation des épreuves et aux résultats.

L'épreuve d'admissibilité

Quelques données chiffrées sur la session 2026

DÉPARTEMENT	Nombre de candidats		
		Femmes	Hommes
CÔTE-D'OR	7	6	1
NIÈVRE	1	0	1
SAÔNE-ET-LOIRE	1	0	1
YONNE	0	0	0
Mission Laïque Française	2	0	2
TOTAL	11	6	5

8 candidats ont réussi l'épreuve d'admissibilité, soit **un taux de réussite de 72,7%**

Nature de l'épreuve

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les deux derniers rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) ou les grilles d'évaluation de rendez-vous de carrière.

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes maximum avec le jury.

Après les entretiens, le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'INSPE.

Le jour de convocation à l'épreuve d'admissibilité ne peut être déplacé. Il est de la responsabilité du candidat d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.

Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le candidat :

- l'analyse du parcours professionnel ;
- la qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Le jury évalue le candidat lors de l'entretien sur :

- la qualité de la communication ;
- l'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur académique.

Rapport d'activité :

Le jury apprécie lorsque le candidat va au-delà de la seule description de son (ses) expérience(s) significative(s). Cette expérience doit être judicieusement choisie au regard de la projection dans les fonctions de formateur académique. La question qui doit guider le candidat dans son choix d'expérience(s) significative(s) est :

« en quoi l'expérience présentée montre une projection dans tel ou tel domaine de compétence d'un formateur académique,

ou

« en quoi cette expérience me permet de me projeter dans la mission de formateur académique ? ».

La présentation du dossier doit faire l'objet d'une attention particulière. Il importe d'apporter un soin rigoureux à la rédaction du dossier, en termes d'orthographe et de syntaxe. Une relecture par un tiers peut s'avérer utile. Un rapport qui intègre bien le cahier des charges et dont la qualité formelle en facilite la lecture, contribue en général à des prestations de qualité.

Le choix des annexes doit se faire avec discernement, par exemple : le dernier ou les deux derniers avis pédagogiques et administratifs suffisent. Si des documents sont présentés en annexes, ils sont là pour étayer ou illustrer un point du rapport.

Exposé et entretien avec la commission du jury :

Cette partie de l'épreuve est prédominante sur le résultat.

Elle se doit d'être bien préparée.

Si elle prend appui sur le rapport d'activité, l'exposé doit aller plus loin et ouvrir des perspectives et montrer une réelle projection sur la mission d'un formateur académique. Le jury attend une analyse de la part des candidats. Il convient d'aller au-delà de la seule description d'activités.

Les formateurs expérimentés peuvent mettre en avant leur expérience en questionnant leur pratique et en ouvrant des questionnements sur de nouvelles approches de la formation, tant dans la forme (modalités, organisation, ...) que dans le fond (possibilité de sortir du champ disciplinaire).

Le jury apprécie pour les candidats moins expérimentés ou sans expérience dans la formation ou l'accompagnement :

- Une mise en avant de situations permettant de se projeter dans les missions de formateur académique, autres que celles déjà conduites. Le jury observe parfois la difficulté de certains candidats à aller au-delà de leur champ disciplinaire. Le jury rappelle qu'un formateur académique a vocation à pouvoir intervenir sur des champs autres que son champ disciplinaire.
- Une identification des compétences sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour endosser les missions d'un formateur académique.

L'entretien doit permettre l'échange avec le jury, les réponses doivent être construites et réfléchies sans pour autant être un monologue ininterrompu.

Intégration du numérique :

Si le recours à un support numérique n'est pas obligatoire, il est en revanche apprécié dès lors qu'il est exploité comme un « plus » à l'exposé oral. Synthétique, clair et précis, il soutient le propos du candidat. Le candidat doit se questionner sur les objectifs et l'intérêt du recours à un support numérique ou l'intégration du numérique dans la(les) expérience(s) significative(s) présentée(s).

De façon générale :

Le jury n'attend pas des candidats de maîtriser toutes les compétences du référentiel de formateur académique, mais de faire preuve de leur capacité à adopter la posture du formateur académique à même de questionner ses pratiques professionnelles, et d'adapter ses gestes professionnels à des situations nouvelles.

Le jury rappelle qu'aucun document autre que le rapport d'activité et le support numérique prévu pour la présentation n'est autorisé.

Les épreuves d'admission

Quelques données chiffrées sur la session 2026

DÉPARTEMENTS	NOMBRE CANDIDATS INSCRITS	DE DÉSISTEMENTS AVANT ÉPREUVES
CÔTE-D'OR	3	1
NIÈVRE	1	0
SAÔNE-ET-LOIRE	4	0
YONNE	0	0
Mission Laïque Française	0	0
TOTAL	8	1

	Candidats
--	-----------

DÉPARTEMENTS	Femmes	Hommes	Total
CÔTE-D'OR	2	0	2
NIÈVRE	0	1	1
SAÔNE-ET-LOIRE	3	1	4
YONNE	0	0	0
Mission Laïque Française	0	0	0
TOTAL	5	2	7

Les 7 candidats qui se sont présentés aux épreuves d'admission ont été reçus, soit **un taux de réussite de 100%**

L'admission repose sur deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle et la rédaction d'un mémoire professionnel soutenu devant un jury.

Les jours de la convocation aux épreuves d'admission ne peuvent être déplacés. Il est de la responsabilité du candidat d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.

L'épreuve de pratique professionnelle

Les candidats choisissent au moment de l'inscription, l'une des deux épreuves : soit une analyse de pratique, soit l'animation d'une action de formation.

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative (disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycle, inter-degré) à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'éducation ou de formation.

Dans les deux cas l'épreuve se déroule en présence de deux examinateurs qualifiés adjoints au jury. La durée est de 60 à 90 minutes plus 30 minutes d'entretien.

Les candidats doivent transmettre à la division des examens et concours (DEC3) leur choix de l'épreuve de pratique professionnelle (soit analyse soit action de formation) à la date fixée par le calendrier académique de la session.

L'épreuve d'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat ou de l'accompagnement d'un personnel contractuel, et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1re phase : observation d'une séance de pratique professionnelle

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation. Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ;

ordonner et hiérarchiser ses remarques ;

formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;

proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2e phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique

Pendant l'entretien du candidat avec le stagiaire ou contractuel, le jury évalue les points suivants :

- Qualité de l'analyse de la séance ;
- Dialogue constructif ;
- Remarques hiérarchisées ;
- Conseils pertinents et opérationnels ;
- Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé.

Au cours de l'entretien du candidat avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire ;
- Justification des choix opérés ;
- Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire.

Les candidats ayant réussi l'admission ont su :

- Mettre l'enseignant accompagné dans une posture réflexive ;
- Instaurer un climat bienveillant propice aux échanges ;
- Entrer dans un questionnement hiérarchisé en faisant des choix éclairés ;
- Formuler des conseils opérationnels ;
- Justifier pendant l'entretien avec les examinateurs associés les champs de questionnement et des conseils prodigués ;
- Retranscrire les échanges avec la personne visitée ;
- Entrer dans un échange avec la commission ;
- Entrer dans une controverse professionnelle en prenant du recul ;

Animation d'une action de formation

L'épreuve comprend : l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement.

1ère phase : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

2e phase : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;

proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;

mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ;

animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;

proposer des prolongements possibles.

Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation

Pendant l'animation d'une action de formation, le jury évalue les capacités suivantes:

- Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés ;
- Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice ;
- Capacité à accompagner un collectif professionnel ;
- Qualité de l'animation et des interactions ;
- Utilité des supports et des outils mobilisés.

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'action de formation ;
- Justification des choix opérés ;
- Inscription de l'action de formation dans la durée ;
- Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel.

Les candidats ayant réussi l'admission ont su :

- Décrire l'ingénierie de formation ayant conduit à l'action menée ;
- Justifier les choix dans les modalités de formation, les différentes temporalités ;

- Évaluer avec objectivité l'action de formation ;
- Adapter les supports de formation aux participants, et modalités de formation ;
- Entrer dans un échange avec la commission ;
- Entrer dans une controverse professionnelle en prenant du recul ;

Le mémoire professionnel

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- étayer son analyse par des apports théoriques qu'il s'est bien appropriés ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;

Le jury souligne la qualité des mémoires qui sont présentés par la majorité des candidats. Il est très apprécié que cet écrit soit accessible, avec une problématique clairement énoncée, des hypothèses de travail explicites, et une méthodologie étayées par des références théoriques bien choisies et dans un nombre limité.

Les candidats ayant réussi l'admission ont su dans le cadre de la rédaction de leur mémoire :

- Établir un plan structuré ;
- Rédiger une problématique concrète ;
- Expliciter les hypothèses de travail et les méthodes employées pour pouvoir les mettre à l'épreuve ;
- Livrer des résultats en les analysant ;
- Faire un choix précis et justifié des références en lien avec leurs propos ;

Exposé et entretien avec la commission du jury :

Les candidats ayant réussi l'admission ont su lors de l'entretien avec le jury :

- Introduire rapidement leur mémoire sans entrer dans une redite ;
- Montrer une réelle appropriation des références citées dans le mémoire ;
- Entrer dans un échange ouvert avec la commission ;
- Être dans une posture réflexive laissant une place à la controverse professionnelle ;
- Argumenter les choix opérés avec des références solides et des retours d'expériences ;

De façon générale :

Les candidats ayant réussi l'admission ont su :

- Apporter un éclairage complémentaire au travail conduit dans le cadre du mémoire et des éléments décrits dans ce dernier ;
- Aller au-delà de la seule description du contenu de leur mémoire ;
- Analyser leur pratique pour se projeter dans l'ensemble des missions du formateur académique ;
- Dépasser leur seul champ disciplinaire ;
- Sortir de la seule posture d'enseignant pour envisager celle du formateur académique ;
- Ouvrir un véritable échange avec les membres du jury ;
- Interroger leur pratique en faisant un pas de côté ;
- Utiliser un support numérique bien construit, servant leur propos.

Intégration du numérique :

Si le recours à un support numérique n'est pas obligatoire, il est en revanche apprécié dès lors qu'il est exploité comme un « plus » à l'exposé oral. Synthétique, clair et précis, il soutient le propos du candidat.

Il se veut être réfléchi dans son intégration, sa plus-value, il peut être également analysé par le candidat dans le cadre de l'accompagnement ou de la formation présenté.

En conclusion, lors de la session 2026, le jury a apprécié d'entendre des candidats qui ont tiré un réel profit des formations dispensées par l'INSPE, des candidats qui se sont bien préparés et entraînés, en respectant le format de l'épreuve et en investissant pleinement le temps imparti pour chacune des épreuves.

La présidence du jury tient à remercier tous les acteurs qui concourent à la pleine réussite d'une session de CAFFA : la DEC3 pour son appui et son soutien logistique, l'INSPE pour les formations dispensées, l'EAFC pour la mise en place des formations, et enfin, tous les membres du jury qui participent aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

Bibliographie

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Altet M., Desjardins J., Etienne R., Paquay L., Perrenoud P. (2013) - Former des enseignants réflexifs. Obstacles et résistances. Bruxelles, De Boeck.
- Altet M., Paquay L., Perrenoud P. (2002) - Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ? Bruxelles, éditions De Boeck Université.
- Bourgeois É., Chapelle G. (2006) - Apprendre et faire apprendre, Paris, PUF, collection Apprendre. (Les travaux de recherche en psychologie cognitive 1. Les mécanismes cognitifs pour apprendre. 2. Le contexte social pour apprendre. 3. Motiver et se motiver pour apprendre).
- Chapelle G., Meuret D. (2006) - Améliorer l'école, Paris, PUF, collection Apprendre. (Le point sur les recherches en sociologie de l'éducation et les politiques d'éducation en France. 1. Enjeux et défis. 2. Logiques d'action, logique d'acteurs. 3. Des politiques possibles.)
- Dupriez V., Chapelle G. (2007) - Enseigner, Paris, PUF, collection Apprendre (1. Enseigner : un enjeu social et culturel ; 2, enseigner et faire apprendre ; 3, transformer les pratiques pédagogiques).
- Fournier M., Troger V. (2005) - Les mutations de l'école. Le regard des sociologues. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, Collection « les dossiers de l'éducation ». (1. Les évolutions du système éducatif. 2. La montée en puissance des acteurs. 3. Transmettre des savoirs et des valeurs. 4. Enjeux et débats).
- Galand B., Bourgeois E. (2006) - (Se) Motiver à apprendre, Paris, PUF, collection Apprendre (1. La dynamique individuelle, 2. Le contexte d'apprentissage).
- Loizon D. (2010), Le conseil en formation. Regards pluriels. Dijon : CRDP Bourgogne. Marsollier C. (2015) - [L'Éthique relationnelle, une boussole pour l'enseignant](#)", sous la direction de C. Marsollier, Éditions Canopé,
- Marsollier C. (2017) - ["Les conditions du bien-être au travail"](#), in Économie et management, n°162, janvier 2017, p.38-43. Article en accès libre.
- Marsollier C., (2012) - Investir la relation pédagogique : repères pour l'éthique de l'enseignement. Chroniques sociales
- Pelpel P. (2003) - Accueillir, accompagner, former des enseignants. Guide de réflexion et d'action. Lyon, Chronique Sociale
- Ria L. (2015) - Former les enseignants du XXI siècle. 1. Établissement formateur et vidéoformation. Bruxelles : De Boeck.
- Ria L. (2016) - Former les enseignants du XXI siècle. 2. Professionnalité des enseignants et de

leurs formateurs. Bruxelles : De Boeck.

REVUES

- Revue française de pédagogie (2015). La formation des adultes, lieu de recompositions ? E.N.S. Editions, Lyon.
- Les cahiers pédagogiques (2011). Animer des formations : outils et dispositifs, Hors-série n°23.

RAPPORTS

- IGEN (2016). Pilotage académique de l'éducation prioritaire. Rapport n°2016-058.
- IGEN (2013). Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants. Rapport n°2013-009.
- FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie. Rapport sur la formation continue.

AUTORITÉ, SANCTION, DÉONTOLOGIE

Merle P. (2005) - L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ? Paris PUF (Partie 1 : l'humiliation des élèves, Partie 2 : le droit des élèves dans le quotidien de l'institution scolaire, Partie 3 : les nouveaux règlements intérieurs : le changement impossible ?).

Prairat É. (2005) - De la déontologie enseignante. Oser le changement ? Paris, PUF. (1. Élucidations : éthique, morale, et déontologie. 2. Orientations : une éthique de la responsabilité. L'exigence déontologique).

MÉTIER DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS

Gohier C., Alin C. (2000) - Enseignant-Formateur : la construction de l'Identité professionnelle, Paris, L'Harmattan, Collection Recherche et Formation (Plan : 1. Recherches et perspectives théoriques. 2. Recherches et approches méthodologiques. 3. Recherches et problématiques de formation).

ACCOMPAGNEMENT des formés

Ferrer M.-F., Koberich C. (2003) - L'accompagnement entre écoute et analyse, in Accompagner les démarches innovantes, SCEREN, CNDP, 63-70.

Paul M. (2004) - L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

Cifali M., André A. (2007) - Écrire l'expérience. Vers la reconnaissance des pratiques professionnelles, Paris, PUF.

Guillemette F., L'Hostie M. (2011) - Favoriser la progression des stagiaires en enseignement.

Québec : Presses de l'Université du Québec.

VERMERSCH, P. (2010) - L'entretien d'explicitation, ESF, Paris.

MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Crinon J., Guigue M. (2006) - Écriture et professionnalisation, Revue Française de Pédagogie, n°156, 117-169.

Crinon J. (2003) - Le mémoire professionnel des enseignants, observatoire des pratiques et levier pour la formation. Paris : L'Harmattan.